

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW code 01
et hebdos régionaux

Entente Canada-Québec – Intégration des jeunes au marché du travail

135 millions de dollars pour aider à l'intégration de la jeunesse québécoise au marché du travail

Québec, le 22 août 2019. – Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie, M. Jean Boulet, annonce la conclusion de l'entente avec le gouvernement fédéral concernant le volet régional du programme Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ), qui représente environ 135 millions de dollars d'ici 2025.

Répondant à une demande portée depuis plus de 20 ans par le gouvernement du Québec, les fonds fédéraux seront intégrés à la structure de prestation de services du Québec. De cette manière, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pourra affecter les sommes du fédéral destinées aux jeunes à son offre de services publics d'emploi et, ainsi, améliorer la cohérence de l'ensemble des interventions destinées aux jeunes.

Ces fonds seront d'ailleurs répartis aux quatre coins du Québec et leur utilisation correspondra aux besoins et aux priorités établies par les acteurs locaux et régionaux. Les jeunes Québécois de 15 à 30 ans, en particulier ceux éloignés du marché du travail, bénéficieront d'une offre de services consolidée et représentative de leur réalité régionale. L'objectif est de les aider à développer leurs compétences et à acquérir de l'expérience pouvant leur permettre de mieux intégrer le marché du travail.

Les types d'interventions auprès des jeunes couvertes par l'entente sont la formation de base, le développement et le perfectionnement des compétences pour intégrer un emploi ou se maintenir en emploi, les services de pré-employabilité, les subventions salariales, l'aide aux entreprises qui embauchent des jeunes et les stages pour les jeunes pour qui une première expérience de travail est nécessaire, dont ceux éloignés du marché du travail ou les nouveaux diplômés.

Cet accord de financement vient s'ajouter aux 5,4 milliards de dollars annoncés le 20 juin dernier dans le cadre des Ententes de transfert relatives au marché du travail. Cette nouvelle entente s'inscrit dans la foulée des négociations intensives entreprises par le ministre Boulet et son homologue fédérale, la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, M^{me} Patty Hajdu.

Citations :

« Cette nouvelle entente permet au Québec de consolider son rôle comme responsable des mesures actives d'emploi sur son territoire et d'offrir le meilleur soutien possible aux citoyens et aux entreprises dans le contexte actuel du marché du travail. Je suis heureux aujourd'hui d'annoncer cette nouvelle entente qui représente plusieurs gains significatifs, dont certains sont liés à des revendications historiques du Québec auprès du gouvernement fédéral pour la clientèle jeunesse. »

Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie

« Cette nouvelle stratégie fournit des services d'emploi plus souples et de meilleures mesures de soutien à tous les jeunes Canadiens. L'entente avec le Québec que nous annonçons aujourd'hui nous permettra d'aider les jeunes Québécois à perfectionner leurs compétences et à acquérir l'expérience dont ils ont besoin pour réussir leur transition vers le marché du travail et garantira que personne n'est laissé de côté. »

L'honorable Jean-Yves Duclos, ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social et député du Québec

Faits saillants :

- Cette entente répond à une revendication historique du Québec voulant que l'ensemble des investissements fédéraux en matière de formation de la main-d'œuvre soit transféré au Québec. Avec les Ententes de transfert relatives au marché du travail, l'Entente en appui aux jeunes du Québec dans le cadre de la SECJ consolide la maîtrise d'œuvre du Québec dans le domaine des services publics d'emploi.
- L'Entente en appui aux jeunes du Québec dans le cadre de la SECJ prévoit, dès le 1^{er} avril 2020, la prise en charge par le Québec de sa juste part du volet régional de la SECJ.
- Le conseil des ministres a adopté le décret d'exclusion concernant la signature d'accords de contribution de la Stratégie emploi et compétences jeunesse le 21 août 2019. Les organismes désirant conclure un tel accord avec le gouvernement fédéral peuvent donc le faire dès maintenant.
- L'intégration des investissements fédéraux à l'offre de services publics d'emploi du Québec permettra de rejoindre jusqu'à 20 000 jeunes sur cinq ans.
- Au cours des prochains mois, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale compte s'appuyer sur son réseau partenarial et sur l'expertise de ses services publics d'emploi dans toutes les régions pour investir les nouvelles sommes de façon optimale et efficace.

-30-

Source :

Caroline d'Astous
Attachée de presse
Cabinet du ministre du Travail, de l'Emploi
et de la Solidarité sociale
et ministre responsable de la région de la Mauricie
Tél. : 418 803-7563

Renseignements :

Relations avec les médias
Direction des communications
Ministère du Travail, de l'Emploi
et de la Solidarité sociale
Tél. : 418 643-9796